

PROCÉDURE STANDARD

PROCEDURE NO. : EXP0001

RÉVISION : 08 PAGE : 1 de 12

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

TITRE :

Avis : Les informations contenues dans ce document sont la propriété de Kennametal Inc. et/ou d'une filiale de Kennametal Inc. et peuvent contenir des informations exclusives ou des secrets commerciaux et des droits de propriété intellectuelle. Il vous a été soumis en toute confidentialité pour une utilisation interne au sein de Kennametal dans un but précis et ne peut être utilisé que dans ce but. La reproduction, la distribution et l'utilisation de cette procédure, en tout ou en partie, ainsi que la communication de l'un de ses contenus à toute personne non autorisée sont interdites. Tous droits réservés.

Cette page est un registre de toutes les révisions de la procédure.			Pour des raisons de commodité, la nature de la révision est brièvement notée dans les remarques. Veuillez revoir la Procédure afin de vous assurer de la compréhension complète de tous les changements, ajouts ou suppressions pertinents. Sauf indication contraire, cette révision doit être mise en œuvre
REV	PAR	PAGES	REMARQUES
05	Mike Waldrop	3,7,9	Suppression de Jeff Black et remplacement par Mike Waldrop, autres mises à jour mineures du libellé général. Ajout de l'Iran à la liste des pays sous embargo. Élargissement de l'embargo sur la région de la Crimée en Ukraine.
06	Mike Waldrop		Ajout de restrictions sur les utilisateurs finaux et les utilisations finales de la Chine, du Venezuela et de la Russie. Suppression des restrictions strictes concernant le Soudan. Ajout d'informations sur les contrôles technologiques européens. Ajout d'informations supplémentaires concernant les ventes de systèmes d'armes.
07	Mike Waldrop	3,4	Modification des restrictions par pays pour le Cambodge et la Turquie
08	Mike Waldrop		Suppression des références spécifiques aux systèmes informatiques et désignation des responsabilités en matière de contrôles technologiques. La Russie et le Belarus ont été ajoutés à la liste des pays soumis à un embargo. L'élargissement des contrôles de la Chine sur les superordinateurs et les équipements de fabrication de semi-conducteurs est inclus.
REV	ÉMIS PAR	APPROUVÉ PAR	DATE D'APPROBATION
00	Mike Waldrop	Kevin Nowe	01/24/2014
01	Mike Waldrop	Kevin Nowe	02/11/2015
02	Mike Waldrop	Kevin Nowe	09/23/2015
03	Mike Waldrop	Kevin Nowe	04/01/2016
04	Jeff Black	Michelle Keating	08/25/2017
05	Mike Waldrop	Michelle Keating	03/08/2019
06	Mike Waldrop	Michelle Keating	02/05/2021
07	Mike Waldrop	Michelle Keating	01/24/2022
08	Mike Waldrop	Michelle Keating	02/08/2023

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

I. CHAMP D'APPLICATION

Cette Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce (cette « Procédure ») entre en vigueur immédiatement et remplace la version précédente de la Procédure, qui est datée du 24 janvier 2022. Il est important de revoir cette procédure afin de comprendre les changements qui ont eu lieu depuis la dernière fois qu'elle a été distribuée et de vous familiariser à nouveau avec cette procédure en général. Cette procédure s'applique aux activités menées par Kennametal Inc. et ses succursales, filiales et sociétés affiliées dans le monde entier (ci-après dénommées collectivement « Kennametal »).

La présente procédure se concentre sur le droit américain. Les lois des autres juridictions dans lesquelles Kennametal opère peuvent être applicables et doivent être respectées. En cas de conflit entre la loi des États-Unis et celle d'une autre juridiction, veuillez contacter le bureau du conseil général de Kennametal. Il est important de noter que cette procédure s'applique aux transferts transfrontaliers d'articles (matériel, logiciel et technologie) ou de services, que ces transferts soient ou non effectués entre et parmi les filiales de Kennametal ou qu'ils impliquent des tiers. En outre, la Procédure s'applique également aux transferts de technologie ou de codes sources de logiciels qui impliquent des personnes étrangères, comme cela est décrit plus en détail ci-dessous.

Le département de conformité commerciale de Kennametal a mis en place un système de gestion des exportations, qui fournit une structure et des conseils pour assurer la conformité continue de Kennametal avec les lois applicables. Afin d'assurer l'efficacité du système de gestion des exportations de Kennametal, il est essentiel que les coordinateurs de conformité commerciale de chaque établissement Kennametal, ainsi que toutes les autres personnes impliquées de quelque manière que ce soit dans l'exportation de produits, de services et de technologies, comprennent parfaitement cette Procédure et acceptent leur responsabilité d'assurer la conformité totale avec tous ses aspects.

Si vous avez des questions concernant l'effet de cette procédure sur une transaction proposée particulière, veuillez contacter le département de conformité commerciale. Le fait de remplir et de soumettre le questionnaire ci-joint permettra d'accélérer l'examen de l'affaire et d'éviter les retards causés par la demande d'informations supplémentaires.

II. TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

1. Les restrictions énoncées ci-dessous s'appliquent à la vente, à l'achat ou au transfert, à l'étranger et au niveau national, par quelque moyen que ce soit, de produits, de composants, de logiciels et de services provenant de tous les pays, ainsi qu'au transfert de la technologie permettant de produire, de développer et/ou d'utiliser ces produits.

2. Il est important de noter que dans les pays où Kennametal exerce ses activités, le transfert de la technologie permettant de produire, de développer ou

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

d'utiliser des produits constitue une exportation régie par de multiples réglementations en matière d'exportation. C'est pourquoi toute référence aux « produits » dans cette procédure inclut également les services et les informations techniques qui permettent à une entreprise de produire, développer ou utiliser les produits. En ce qui concerne certains types d'articles, tels que les articles de défense et les articles liés à l'armée, ou les transferts qui impliquent des pays ou des personnes sanctionnés, une gamme plus large de technologies et de services est contrôlée, sans se limiter aux technologies liées à la production, au développement ou à l'utilisation des articles. Cette procédure s'applique également à :

- a) le transfert de technologies et de codes sources de logiciels à des personnes étrangères à un pays qui ne sont pas des citoyens de ce pays. Par exemple, ceux qui ne sont pas citoyens américains ou résidents permanents légaux des États-Unis, qui se trouvent aux États-Unis et qui accèdent à la technologie aux États-Unis ;
- b) l'exportation d'un pays étranger à un autre de certains produits fabriqués à l'étranger qui incorporent du contenu américain ; et
- c) le commerce avec des pays, des entités et des individus soumis à des restrictions et à un embargo, comme décrit plus en détail ci-dessous.

3. De même, sans autorisation appropriée, Kennametal ne peut transférer une technologie ou un savoir-faire contrôlé à des ressortissants de pays qui sont autrement soumis à des exigences de licence d'exportation pour cette technologie ou ce savoir-faire, quel que soit le lieu de ce transfert. Cela inclut le transfert de technologie contrôlée à l'exportation aux États-Unis à un employé de Kennametal qui est un ressortissant étranger, à un ressortissant étranger en mission temporaire d'une filiale de Kennametal non américaine, ou à un ressortissant étranger visitant une installation de Kennametal ou assistant à une réunion avec des employés de Kennametal. À la lumière de ces restrictions, une planification préalable de la conformité doit être initiée avant d'approuver le transfert intra-entreprise, même temporaire, de ressortissants non américains vers les installations de Kennametal aux États-Unis, ainsi que le transfert temporaire d'employés du monde entier vers des pays dont ils ne sont pas citoyens ou résidents permanents.

4. Cette procédure s'applique également aux transferts de technologie à partir et au sein de l'Union européenne (« UE »). L'UE prévoit une couche supplémentaire de complexité en ce qui concerne les transferts liés aux technologies de défense contrôlées transférées entre les nations membres. Alors que la plupart des articles non militaires peuvent circuler librement entre les États membres, chaque État membre maintient des exigences d'exportation uniques pour les articles et les technologies militaires. Pour de plus amples informations sur ce sujet, veuillez contacter Petra Stockmann, Manager Trade Compliance EMEA, à l'adresse petra.stockmann@kennametal.com.

PROCÉDURE STANDARD

PROCEDURE NO. : EXP0001

RÉVISION : 08 PAGE : 4 de 11

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

5. Cette procédure exige que Global IT établisse et maintienne les contrôles appropriés pour empêcher l'accès injustifié aux données contrôlées. Ces contrôles doivent être maintenus par les différents systèmes commerciaux, réseaux et points d'accès qui constituent l'environnement informatique mondial de Kennametal.

PROCÉDURE STANDARD

PROCEDURE NO. : EXP0001

RÉVISION : 08 PAGE : 5 de 11

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

III. PAYS SOUS EMBARGO, PAYS SOUMIS À DES RESTRICTIONS ET ENTITÉS SOUMISES À DES RESTRICTIONS

Pour diverses raisons, il existe des groupes de pays avec lesquels le commerce est spécifiquement interdit ou restreint. Les transactions commerciales avec ces pays, y compris la vente/exportation de produits vers ces pays et l'achat/importation de produits en provenance de ces pays, sont spécifiquement limitées comme suit :

1. Pays sous embargo –

<u>Pays</u>	<u>Interdictions</u>	<u>Remarques</u>
Bélarus	Toutes les transactions	1.A
Cuba	Toutes les transactions	1.A
Iran	Toutes les transactions	1.A
Corée du Nord	Toutes les transactions	1.A
Russie	Toutes les transactions	1.A
Syrie	Toutes les transactions	1.A
Venezuela	Toutes les transactions avec le gouvernement du Venezuela	1.B

- A. Ces pays (y compris leurs gouvernements, leurs entreprises et leurs ressortissants) sont soumis à des restrictions complètes en matière de contrôle du commerce ; Kennametal n'effectue donc généralement aucune transaction avec ou impliquant ces pays. Veuillez contacter le département de conformité commerciale ou le bureau du conseiller juridique général pour obtenir des conseils ou pour toute question.
- B. Le gouvernement du Venezuela est soumis à un embargo général. Il est donc interdit aux ressortissants américains de s'engager dans toute transaction avec le gouvernement et toute entité qu'il possède. Kennametal ne réalise généralement pas de transactions avec ou impliquant le Venezuela. Veuillez contacter le département de conformité commerciale ou le bureau du conseiller juridique général pour obtenir des conseils ou pour toute question.

PROCÉDURE STANDARD

PROCEDURE NO. : EXP0001

RÉVISION : 08 PAGE : 6 de 11

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

2. Pays soumis à des restrictions Kennametal -

Pays	Interdictions	Remarques
Afghanistan	Restrictions relatives à l'utilisateur final/à l'utilisation	2.A
Arménie	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	<u>2.A</u>
Azerbaïdjan	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	2.A
Cambodge	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	<u>2.A</u>
République centrafricaine	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	<u>2.A</u>
Chine	Élargissement des parties sanctionnées. Utilisation finale militaire et de défense et préoccupations des utilisateurs finaux. Nouveaux contrôles complets sur l'exportation d'équipements destinés à être utilisés dans la fabrication d'ordinateurs et de semi-conducteurs avancés (y compris l'utilisation finale/utilisateur civil).	<u>2.C</u>
Congo	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	<u>2.A</u>
Cyprus	Restrictions relatives à l'utilisateur final/à l'utilisation finale	2.A
Eritrea	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	2.A
Iraq	Restrictions relatives à l'utilisateur final/à l'utilisation finale	2.A
Haïti	Restrictions relatives à l'utilisateur final/à l'utilisation finale	2.A
Liban	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	2.A
Libye	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	2.A
Territoires palestiniens (Cisjordanie et	Restrictions relatives à l'utilisateur final/à l'utilisation finale	2.A
Somalie	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	2.A

PROCÉDURE STANDARD

PROCEDURE NO. : EXP0001

RÉVISION : 08 PAGE : 7 de 11

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

Sud-Sudan	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	2.A
Sri Lanka	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	2.A
Sudan	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	2.A
Turquie	Activités liées au forage offshore d'hydrocarbures non autorisées par la République de Chypre.	2A
Ukraine	Toutes les transactions sont interdites dans les zones qui ne sont pas sous le contrôle de l'Ukraine. Cela inclut la Crimée, Donetsk, Kherson, Luhansk et Zaporizhzhia.	2.B
Venezuela	À moins qu'il ne s'agisse d'un produit EAR99 ou d'un produit contrôlé à des fins AT ou CC uniquement, la plupart des produits ne peuvent être exportés sans licence.	2.D
Yémen	Restrictions relatives à l'utilisateur final/à l'utilisation finale	2.A
Zimbabwe	Préoccupations relatives aux utilisations finales dans le domaine militaire et de la défense	2.A

- A. D'autres pays sont soumis à des restrictions de contrôle du commerce dont la portée est plus limitée. Il peut s'agir de restrictions totales ou partielles des activités commerciales de défense avec ces pays, de restrictions fondées sur l'utilisation finale ou l'utilisateur final, de sanctions limitées ou de restrictions liées au commerce européen. Pour toute proposition de transaction impliquant ces pays, contactez le département de conformité commerciale à l'adresse Mike.Waldrop@Kennametal.com et incluez les informations demandées dans le formulaire d'examen de conformité commerciale et d'exportation.
- B. Certaines transactions avec l'Ukraine sont soumises à des restrictions tant par les États-Unis que par l'Union européenne. **TOUTES** les transactions à destination des régions suivantes sont interdites : Crimée, Donetsk, Kherson, Luhansk et Zaporizhzhia. Veuillez contacter le département de conformité

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

commerciale ou le bureau du conseiller juridique général pour obtenir des conseils ou pour toute question.

- C. Chine - Alors que la législation américaine autorise généralement l'exportation et la réexportation d'articles commerciaux vers la Chine, les États-Unis et l'UE ont mis en place un embargo complet sur les armes à destination de la Chine qui interdit, en l'absence d'une dérogation présidentielle américaine, toute exportation ou réexportation d'articles de défense, de services de défense et de données techniques connexes vers la Chine ou vers des ressortissants chinois ; toute importation temporaire aux États-Unis d'articles de défense en provenance de Chine ; et tout courtage d'articles de défense et de services de défense impliquant la Chine. En outre, l'exportation et la réexportation de plus de 30 types de biens commerciaux à double usage qui, autrement, ne nécessiteraient pas de licence du gouvernement des États-Unis pour être exportés ou réexportés vers la Chine, requièrent une licence si l'exportateur sait ou a des raisons de savoir que le bien est destiné à une utilisation finale militaire chinoise ou à un utilisateur final militaire, ou à la fabrication de superordinateurs et de semi-conducteurs (même en cas d'utilisation finale/utilisateur civil). En raison de ces exigences, toute activité potentielle avec des clients chinois qui implique un lien quelconque avec des applications de défense, militaires, de superordinateurs ou de semi-conducteurs doit être soigneusement examinée par le département de conformité commerciale en contactant Gracie.Gu@kennametal.com et inclure les informations demandées sur le formulaire d'examen de conformité commerciale et d'exportation avant d'engager l'activité.
- D. Bien que le gouvernement du Venezuela soit soumis à un embargo américain, toutes les transactions avec des ressortissants vénézuéliens ou des entreprises privées vénézuéliennes ne nécessitent pas l'autorisation de l'Office of Foreign Assets Control (OFAC). Toutefois, la vente de produits d'origine américaine classés comme autres que EAR99 ou contrôlés à des fins de lutte contre le terrorisme ou le crime, nécessitera une licence du ministère du Commerce. En outre, les exportations et les réexportations de plus de 30 types d'articles commerciaux à double usage qui ne nécessiteraient pas de licence du gouvernement des États-Unis pour être exportés ou réexportés au Venezuela où il y a une utilisation finale militaire ou un utilisateur final militaire doivent être soigneusement examinées par le département de conformité

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

commerciale. Pour toute proposition de transaction impliquant le Venezuela, contactez le département de conformité commerciale à l'adresse Mike.Waldrop@Kennametal.com et incluez les informations demandées dans le questionnaire d'examen de conformité commerciale et d'exportation.

3. Entités soumises à des restrictions –

En plus des pays sous embargo et des pays soumis à des restrictions de Kennametal décrits ci-dessus dans les tableaux 1 et 2, les gouvernements publient périodiquement des listes de sociétés, de navires, de groupes et d'individus spécifiques dans de nombreux pays avec lesquels le commerce est interdit. Des sanctions globales ciblées sont également en place contre certaines personnes et entités identifiées impliquées dans la prolifération des armes, le terrorisme, le trafic de stupéfiants et d'autres activités sensibles. Les listes pertinentes publiées par les différents gouvernements sont disponibles en ligne sur le site de Kennametal KDS.Kennametal.com à partir de tous les ordinateurs connectés au réseau Kennametal.

Tous les nouveaux comptes clients et fournisseurs enregistrés dans le système ERP global SAP de Kennametal sont automatiquement filtrés lorsque les données du client ou du fournisseur sont modifiées ou lorsqu'une commande de vente ou un bon de commande est saisi ou modifié.

Pour les distributeurs, les transactions avec d'autres tiers et les transactions de Kennametal qui ne sont pas effectuées sur SAP, la sélection des parties concernées doit être effectuée manuellement sur la base de ces listes, avant d'entamer toute activité, afin de s'assurer qu'il n'y a pas de transactions ou d'engagements avec des parties restreintes

Si vous avez des questions concernant les entités soumises à des restrictions, veuillez contacter le département de conformité commerciale ou le bureau du conseiller juridique général.

IV. INDICATEURS DE RISQUE ÉLEVÉ

1. Il existe d'autres situations dans lesquelles les transactions proposées doivent être examinées par le département de conformité commerciale ou le bureau du conseiller juridique général, avant de procéder à la transaction. Ces situations sont notamment les suivantes :

- A. Si les circonstances suggèrent un risque de détournement vers une destination ou un utilisateur final d'un pays interdit ou sensible ; et

PROCÉDURE STANDARD

PROCEDURE NO. : EXP0001

RÉVISION : 08 PAGE : 10 de 11

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

- B. Si les circonstances d'une vente sont suspectes ou douteuses, comme l'absence d'informations habituelles sur une transaction proposée, une demande d'expédition par une route inhabituelle ou des spécifications de produit inhabituelles qui ne correspondent pas à l'utilisation finale déclarée du produit par le client.

2. Toute situation impliquant l'une des circonstances énoncées ci-dessus, ou des circonstances similaires suggérant un détournement possible vers une partie, un emplacement ou une utilisation finale non prévus, doit servir de drapeau rouge ou d'avertissement et donner lieu à une enquête immédiate adressée au département de conformité commerciale ou au bureau du conseiller juridique général avant de poursuivre. Dans ce cas, il convient de fournir à l'avance autant d'informations que possible sur le formulaire ci-joint de vérification de la conformité des exportations et du commerce.

V. MISSILES, ACTIVITÉS NUCLEAIRES, ARMES CHIMIQUES ET BIOLOGIQUES ET TERRORISME

1. La loi des États-Unis et cette procédure **interdisent à Kennametal de s'engager dans toute activité qui soutient la conception, le développement, la production, le stockage ou l'utilisation de missiles, d'armes nucléaires, d'armes chimiques ou biologiques ou de certaines installations de recherche ou d'énergie nucléaire en dehors de la liste de pays ci-dessous.** Toute activité liée à cette section doit être discutée immédiatement avec le département de conformité commerciale ou le bureau de l'avocat général car elle nécessitera une licence d'exportation.

2. En raison de la grande inquiétude que suscitent les activités susceptibles de soutenir la prolifération des armes de destruction massive (y compris les explosifs nucléaires, les armes chimiques et biologiques et les missiles) et le terrorisme, aucune activité ne doit être menée qui pourrait fournir un soutien éventuel à de telles activités ou conduire au détournement illégal de produits à de telles fins.

Australie	Grèce	Norvège
Autriche	Islande	Portugal
Belgique	Irlande	Espagne
Canada	Italie	Suède
Danemark	Japon	Turquie
Finlande	Luxembourg	Royaume-Uni
France	Pays-Bas	États-Unis d'Amérique
Allemagne	Nouvelle-Zélande	

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

VI. MUNITIONS ET ARMES CONVENTIONNELLES

L'approbation préalable du département de conformité commerciale ou du bureau du conseiller juridique général est requise pour l'importation ou l'exportation (directe ou indirecte) de produits, de composants, de services ou de technologies spécialement conçus pour ou destinés à être utilisés dans la production, l'entretien et/ou la vente de munitions (y compris les munitions et les armes conventionnelles) et pour la fabrication de ces produits ou composants, y compris les munitions, les armes à feu ou les composants de munitions ou d'armes à feu.

VII. RÈGLEMENTS ANTI-BOYCOTT

Toute demande ou invitation faite à Kennametal de participer au boycott arabe d'Israël (ou au boycott de tout autre pays auquel les États-Unis ne participent pas) doit être signalée immédiatement au département de conformité commerciale ou au bureau de l'avocat général et ne doit pas être suivie d'effet jusqu'à ce que des directives soient fournies. Ces demandes proviennent le plus souvent de pays du Moyen-Orient et sont probablement contenues dans des documents commerciaux tels que des demandes de devis, des bons de commande, des lettres de crédit ou une combinaison de ces documents, bien que les demandes puissent prendre n'importe quelle forme, et même être orales. Voici quelques exemples : des demandes pour certifier que les marchandises ne sont pas d'origine israélienne ou des demandes pour accepter de ne pas traiter avec certains fournisseurs figurant sur une « liste noire ». Kennametal est tenu de signaler rapidement au gouvernement des États-Unis les demandes reçues par Kennametal, ses filiales ou ses sociétés affiliées, que ces affaires soient effectivement traitées ou non. Tous ces rapports sont coordonnés par le département de conformité commerciale et le bureau du conseiller juridique général.

VIII. DOCUMENTATION ET LICENCES D'EXPORTATION

1. Outre les restrictions, les considérations et les interdictions prévues par la loi américaine qui sont discutées ci-dessus, il est impératif de suivre les procédures appropriées d'autorisation et de documentation des exportations pour toutes les exportations de n'importe quel pays afin de s'assurer qu'elles sont effectuées conformément aux procédures de Kennametal, aux lois du pays à partir duquel l'exportation a lieu et à toute autre loi qui pourrait s'appliquer. Par exemple, la législation américaine exige que les exportations à partir des États-Unis satisfassent à certaines exigences en matière de documentation et autres, y compris, si nécessaire, l'utilisation d'une déclaration de contrôle de destination sur les documents d'expédition et la réalisation et le dépôt d'informations électroniques sur les exportations (un enregistrement du système automatisé d'exportation lié à une transaction d'exportation). En outre, dans certains cas, il est nécessaire de demander et de recevoir une autorisation préalable des autorités américaines pour l'exportation ou la réexportation de certains produits ou pour les ventes vers

PROCÉDURE STANDARD

PROCEDURE NO. : EXP0001

RÉVISION : 08 PAGE : 12 de 11

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

certaines destinations. Les gouvernements d'autres pays ont des procédures d'exportation similaires qui doivent également être suivies le cas échéant.

2. Tout le personnel de Kennametal impliqué dans l'exportation ou l'importation de produits, y compris la préparation de la documentation d'exportation ou d'importation, doit recevoir une formation appropriée, afin de s'assurer qu'il comprend les exigences associées à l'exportation de produits depuis ou vers son pays. Afin de programmer une formation sur la conformité des exportations/importations ou de répondre à toute question concernant la documentation, les licences ou la formation requises, veuillez contacter directement le service de conformité commerciale.

Si vous avez des questions à tout moment concernant cette procédure ou son application à une transaction spécifique, veuillez contacter Mike Waldrop, directeur principal des programmes d'éthique et de conformité, par téléphone au +(01) 724.539.5147 ou par courrier électronique à Mike.Waldrop@kennametal.com. Le département de conformité commerciale s'efforcera de vous fournir une réponse rapide et ne refusera ni ne retardera de manière déraisonnable les opportunités commerciales légales.

Cette procédure doit être suivie dans tous les cas et sera mise à jour si nécessaire par le département de conformité commerciale. Le respect de cette Procédure et des lois applicables en matière d'exportation, d'importation et de conformité commerciale des États-Unis et d'autres pays est extrêmement important ! Veuillez distribuer cette procédure dans votre organisation comme il convient.

Procédure de conformité en matière d'exportation et de commerce

IX. Questionnaire de vérification de la conformité des exportations et du commerce (produits, services, logiciels et technologies)

Toutes les demandes faites dans le but de demander un examen de conformité des transactions, conformément à la procédure de conformité des exportations et du commerce de Kennametal (produits, services et technologies), doivent contenir les informations suivantes. Pour toutes ces demandes, remplissez ce questionnaire et envoyez-le par courriel au groupe de conformité commerciale de Kennametal ou au bureau du conseiller juridique général.

1. Nom et adresse du représentant ou de l'affilié de Kennametal qui fait la demande.
2. Itinéraire d'expédition des produits, y compris le pays de destination finale.
3. Nom, adresse et secteur d'activité du client direct.
4. Nom, adresse et secteur d'activité de l'utilisateur final des produits, services ou technologies et de tout utilisateur intermédiaire des produits, services ou technologies, s'ils sont différents du client mentionné au point 3 ci-dessus.
5. Les produits, services ou technologies exportés et leur lieu d'origine ou de fabrication.
6. L'utilisation finale prévue par le client pour les produits, services ou technologies.
7. Valeur (en dollars américains) des produits, services ou technologies exportés.
8. Le pourcentage (%) de la valeur indiquée au point 7, ci-dessus, qui représente le contenu américain du produit, si le produit a été fabriqué à l'étranger.